

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 MAI 2015

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Pierre Étienne CONTESSE, René SCHEIDER, David LAPALUS, Camille SIMAR, Jean-Paul VIVIEN, Mesdames Magalie SCHOLLAERT, Dominique JAVOUREZ, Céline VUAGNOUX, Martine BRICOUT.

ABSENTS : Madame Évelyne MURGER, Monsieur Olivier DEFAUT.

SECRETAIRE : Dominique JAVOUREZ.

Pierre – Étienne CONTESSE demande aux élus présents, si le compte-rendu du 24 Avril 2015 suscite des remarques particulières. Magalie SCHOLLAERT explique que dans le paragraphe «Nouvelles Activités Périscolaires », la phrase commençant par « par contre... » doit être enlevée et remplacée par « les enfants restent motivés et demandeurs, malgré la fatigue constatée par les parents ».

Après avoir pris en compte les modifications ci-dessus, le compte-rendu du 24 Avril 2015 est adopté à l'unanimité.

I° – INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

Le Maire informe que dans le cadre de la loi sur l'instruction des autorisations du droit des sols à compter du 1^{er} Juillet 2015, une réunion s'est tenue le 29 Avril à Auxonne avec le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Val de Saône Vingeanne.

Le PETR Val de Saône Vingeanne étudie la création d'un service mutualisé pour les communes impactées par le retrait de la Direction Départementale des Territoires (État) en matière d'instruction des actes liés à l'application du droit des sols (ADS), à compter du 1er Juillet 2015.

Le PETR Val de Saône Vingeanne propose le portage d'un service commun ADS qui serait chargé de la procédure d'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme.

L'adhésion de la commune à ce service ADS ne modifie en rien les compétences et obligations du Maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil de ses administrés, la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance des actes qui restent de son seul ressort.

Les modalités de fonctionnement et de financement du service commun ADS seront précisées dans le cadre d'une convention qui sera passée entre la commune et le syndicat mixte du PETR.

Cette convention précisera le champ d'application (les autorisations concernées...), les modalités de mise à disposition, les missions respectives de la commune et du service commun, les responsabilités et les modalités d'intervention dans le cas de contentieux et/ou recours.

L'objectif est de pouvoir rendre ce service opérationnel dans les meilleurs délais. Aussi, les autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol qui feront l'objet d'un dépôt en mairie à partir du 1er juillet 2015 jusqu'à la prise de compétence du service demeure sous l'entière responsabilité de la commune.

Considérant les éléments précités qui ont fait l'objet d'une présentation au cours d'une réunion d'information le 29 Avril 2015 à Auxonne, réunissant les communes membres des communautés de communes Auxonne- Val de Saône et Rives de Saône, impactées par les dispositions de la loi ALUR à compter du 1er juillet 2015. réunion à la quelle MR le maire et Mr Vivien ont assisté.

Le coût de ce service pour la collectivité se compose d'un droit d'entrée (uniquement la première année) de 2 € par habitant, servant de fonds de roulement, et annuellement d'une part fixe de 60 % et d'une part variable de 40 %, ce qui représente environ une somme de 4 000 € à l'année. Ce service ne peut en aucun cas être facturé au pétitionnaire mais par contre, la taxe d'aménagement qui fait l'objet d'une délibération par le Conseil Municipal au moment du vote du budget, peut être révisée (le taux de cette taxe d'aménagement ne peut en aucun cas dépasser 5 %).

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le principe d'adhésion de la Commune au service commun de gestion des autorisations de droit des sols qui sera placé sous la responsabilité du Syndicat mixte du PETR Val de Saône Vingeanne. Il propose également d'être autorisé à prendre les mesures et à fournir les éléments d'étude nécessaires pour étudier la mise en place et à l'intégration de la commune au sein de ce service commun ADS.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver le principe d'adhésion de la Commune au service commun de gestion des autorisations de droit des sols qui sera placé sous la responsabilité du Syndicat mixte du PETR Val de Saône Vingeanne.**
- **D'autoriser le Maire, à prendre les mesures et à fournir les éléments d'étude nécessaires pour étudier la mise en place et à l'intégration de la commune au sein de ce service commun ADS.**

II° - PROJET EOLIEN

Le Maire informe que dans le cadre du projet éolien et suite aux différentes réunions avec les entreprises développant de l'éolien, il est difficile de se prononcer car plusieurs éléments restent encore inconnus : nombre et nom des communes intéressées ? Périmètre ? Etc...

Il précise que dans le cadre de ses compétences, le SICECO peut accompagner les collectivités dans le développement des projets de production d'énergies renouvelables, et en particulier l'éolien.

Dans un premier temps, il y a lieu de recueillir des informations sur le niveau actuel d'acceptation par les élus d'un projet éolien sur leur territoire, leurs exigences quant aux modalités de développement de ce projet, leurs attentes sur la mission d'accompagnement possible du SICECO.

En fonction de ces critères, le SICECO, après que la Collectivité en ai fait la demande, lance une analyse d'opportunité. Le financement de cette étude pour un coût d'environ 10.000 € HT est pris en charge par le SICECO.

Si l'analyse d'opportunité montre que les critères de réalisation d'un projet éolien sont réunis, et après validation par le conseil municipal, le SICECO pourra assister la Commune pour organiser un appel à candidature afin que les développeurs de projets éoliens répondent à un projet précis, qui correspond aux attentes des élus.

Le Maire, propose au Conseil Municipal, de se prononcer sur la proposition du SICECO d'accompagnement dans le cadre du projet éolien.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de solliciter le SICECO pour l'accompagnement dans le cadre du projet éolien et notamment pour établir une analyse d'opportunité.

III° - VERIFICATION DES HYDRANTS ET POINTS D'EAU

Le SDIS, par l'intermédiaire des Sapeurs-Pompiers du Centre de Secours de St Jean de Losne, a procédé le 28 Avril dernier à la vérification des hydrants et points d'eau sur le territoire de la Commune. Dès réception de la date d'intervention, celle-ci a été transmise à la SAUR et afin de prévenir la population, a été publiée sur le site internet et affichée au panneau d'affichage de la Mairie.

A l'avenir, il sera demandé au SDIS de prévenir la collectivité suffisamment tôt, afin que nous puissions insérer un article dans le bulletin municipal du mois précédent. À défaut, un avis sera distribué dans les boîtes aux lettres des administrés.

Compte tenu des désagréments subis par les habitants dus à ces vérifications, David LAPALUS, délégué auprès du Syndicat des Eaux, propose de poser le problème au Président lors d'une prochaine réunion.

V°- ADHESION COMMUNE DE BOUSSELANGE AU SIVOS DE L'AUXON

Le Maire informe que lorsque le Syndicat à Vocation Scolaire de l'Auxon a été créé en 2009, la Commune de Bousselange, bien que faisant partie du R.P.I, n'avait pas souhaité à l'époque intégrer le SIVOS, n'ayant pas d'enfant scolarisé dans les écoles du R.P.I.

Compte-tenu du nombre d'enfants de Bousselange fréquentant actuellement les écoles du R.P.I et du coût financier à la charge de cette commune, celle-ci par délibération du Conseil Municipal du 10 Avril 2015, a décidé de solliciter son adhésion au Sivos de l'Auxon.

Le Maire informe que chacune des communes adhérentes du Sivos , ainsi que le Comité Syndical du Sivos doivent également délibérer sur l'acceptation ou non de l'adhésion de la Commune de Bousselange au Sivos de l'Auxon.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'accepter l'adhésion de la Commune de Bousselange, au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de l'Auxon.

V°- VENTE ONF PAR ADJUDICATION

René SCHEIDER informe que l'Office National des Forêts, procède à une vente de bois sur pied par adjudication, le 3 Juin 2015 à Chatenoy-le-Royal. Cette vente concerne la parcelle 14 et sera composée de 37 chênes, 9 frênes et 1 merisier.

L'O.N.F. demande à la Commune, de lui indiquer son prix de retrait éventuel.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de ne pas fixer de prix de retrait

VI°- PARCELLE AB 21

Le Maire informe que la signature des actes pour l'acquisition des parcelles de terres des Consorts BONNEFOY, dans le cadre de la construction du pôle scolaire, aura lieu le 4 Juin prochain.

À cet effet, il y a lieu de prendre une délibération, afin d'établir que la parcelle AB 21, située dans le périmètre du PLU, est constructible depuis plus de dix-huit ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de déclarer la parcelle cadastrée AB 21, lieu-dit « le Village », constructible depuis plus de 18 ans, afin d'exonérer le vendeur des taxes forfaitaires communale et nationale.

VII°- DOCUMENT UNIQUE

Camille SIMAR présente un projet de document unique tel qu'il l'a établi, faisant apparaître les différents risques avec le personnel concerné. Chaque risque étant évalué par une note de 0 à 3 (le 3 représentant un danger important et la nécessité d'y remédier dans l'année). Il informe également, compte-tenu que le personnel du Sivos et de la Communauté de Communes, travaille dans les locaux de la Collectivité, il a souhaité l'intégrer également dans le document unique.

A la lecture de celui-ci, quelques petites modifications et rectifications sont apportées pour compléter ce document.

Camille SIMAR propose de finaliser ce document et le présentera à nouveau lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal. Dès son approbation par le Conseil Municipal, celui-ci sera remis à chaque employé pour signature et sera affiché dans chacun des locaux techniques, scolaires et administratifs de la Collectivité.

Le Maire remercie d'ores et déjà Camille SIMAR pour le travail réalisé sur ce document.

VIII°- ORGANISATION DU 14 JUILLET

Magalie SCHOLLAERT, informe qu'en vue de l'organisation du 14 Juillet, une réunion avec la Commission Fêtes et Cérémonies, s'est tenue cette semaine.

Pour le repas du 13 Juillet au soir, il est présenté trois propositions :

- Apéritif amélioré, paëlla (réalisée par un traiteur), fromages et dessert
- Apéritif traditionnel, duo de salades, jambon à la broche, fromages et dessert
- Apéritif traditionnel, méchoui, fromages et dessert.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose de retenir l'idée du plat unique avec la paëlla, sous réserve de la disponibilité du traiteur. A défaut, la formule du jambon à la broche sera renouvelée.

La soirée se poursuivra par une animation musicale. Magalie SCHOLLAERT se charge, avec les membres, de la Commission « Fêtes et Cérémonies », d'établir le menu définitif, afin que nous puissions faire la promotion de cette soirée, dans le bulletin municipal du mois de Juin.

Le jour du 14 Juillet, les jeux et animations seront assurés par les associations du village avec l'idée de reverser le bénéfice au profit d'une association ou autre.

IX°- DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire fait part d'une demande de subvention du Collège Les Hautes Pailles, pour une jeune du village, ayant été sélectionné pour les championnats UNSS de Kayak qui se sont déroulés du 11 au 13 Mai dernier à Uzerche.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par cinq voix contre et quatre voix pour, de ne pas donner une suite favorable à cette demande de subvention.

X°- QUESTIONS DIVERSES

Puits Route de Saint Aubin :

René SCHEIDER informe que lors d'une manœuvre de vérification de fonctionnement de celui-ci, par les sapeurs pompiers du Centre de Secours de St Jean de Losne, il s'est avéré qu'il n'y a aucun débit.

Pierre – Étienne CONTESSE demande à Camille SIMAR par l'intermédiaire de la Réserve Communale d'Incendie, de procéder également à cette vérification.

Réunions sur l'accessibilité et sur le bulletin municipal :

La réunion sur l'accessibilité aux handicapés, se tiendra le Mercredi 17 Juin 2015 à 18 h 30 à la Mairie, en présence des membres de la Commission.

La réunion, pour faire le point sur le bulletin municipal, aura lieu le Jeudi 4 Juin 2015 à 10 h en présence des membres concernés.

Aménagement des places du village :

René SCHEIDER proposera des dates de réunions par mail aux élus, afin de se rencontrer pour proposer des noms et des aménagements sur les places du village.

Réhabilitation assainissement non collectif du logement 23 Rue Bossuet :

Le Cabinet BADGE, ensuite de sa visite, a établi son rapport quant à la réhabilitation de l'installation de l'assainissement non collectif dans ce logement et a estimé le coût des travaux à environ 10.000 €.

Le Maire demande aux membres présents, si, ils souhaitent ou non que la Commune poursuive l'opération, en demandant des devis à plusieurs entreprises, pour remettre aux

normes cette installation, sachant que le coût des travaux sera subventionné par l'Agence de l'Eau à hauteur maximum de 3.000,00 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne l'autorisation au Maire de demander différents devis pour ces travaux.

Auvent de la salle des fêtes :

Dans le cadre de la réflexion sur la rénovation de l'auvent de la salle des fêtes, le Maire a contacté l'entreprise CRCZ pour avoir son avis. Il s'avère que cet auvent est trop abîmé pour être rénové et qu'il y a lieu de le remplacer.

A cet effet, la Société CRCZ propose deux devis : l'un aux dimensions identiques de l'existant pour un coût hors taxes de 2.500,00 € ; l'autre de dimensions un peu plus importantes, pour un coût hors taxes de 4.100 €.

Avant de prendre une décision définitive, il sera vérifié si la construction de celui-ci, peut bénéficier de subvention.

Participation citoyenne - voisins vigilants :

Dans le cadre de l'opération « participation citoyenne - voisins vigilants », le Maire informe le Conseil Municipal, que la convention avec les services de la Gendarmerie, en présence de Madame la Sous-Préfète, sera signée à la Mairie le Vendredi 19 Juin 2015 à 15 h 00.

Démission de Mr David LAPALUS :

Le Maire informe le Conseil Municipal, du souhait de David LAPALUS, de démissionner de son poste de 3^{ème} adjoint.

David LAPALUS précise qu'il a adressé sa lettre au Préfet, qui doit se prononcer sur l'acceptation de celle-ci, sous un mois.

Le Maire propose au Conseil Municipal, d'attendre la décision du Préfet avant de mettre à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, le renouvellement ou non du poste de troisième adjoint.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 00 heures 05.